SÉANCE PLÉNIÈRE

de la Commission Locale d'Information auprès des centrales Nucléaires de Paluel et Penly

Compte-rendu

Jeudi 02 mars 2017

Hôtel de ville
Petit-Caux

approuvé en séance plénière du 5 décembre 2017

CLIN
COMMISSION LOCALE D'INFORMATION NUCLÉAIRE

Étaient présents :

Collège des élus :

Madame Blandine LEFEBVRE, Vice-Présidente du Département de la Seine-Maritime, Conseillère Départementale du canton de Dieppe 2, Présidente de la CLIN
Monsieur Jean-Louis CHAUVENSY, Conseiller Départemental du canton de Saint-Valéry-en-Caux, Vice-Président de la CLIN
Monsieur André GAUTIER, Vice-Président du Département de la Seine-Maritime, Conseiller Départemental du canton de Dieppe 1
Monsieur Jean-Christophe LEMAIRE, Conseiller Départemental du canton de Dieppe 2
Madame Imelda VANDECANDELAERE, Conseillère Départementale du canton de Dieppe 1
Monsieur Thierry DULIERE, Conseiller Régional de Normandie
Monsieur Gérard COLIN, Président de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
Monsieur Jean-Marie BEAURAIN, Délégué de la Communauté de Communes des Monts et Vallées
Monsieur Gérard PICARD, Président de la Communauté de Communes des Monts et Vallées
Monsieur Frédéric WEISZ, Délégué de la Communauté d'Agglomération de la Région dieppoise
Monsieur Jérôme BOINET, Conseiller municipal de la commune de Petit-Caux
Monsieur Jean-Pierre CACHEUX, Maire délégué de la commune de Petit-Caux
Madame Martine FARCY, Conseillère municipale de la commune de Petit-Caux
Monsieur Patrick MARTIN, Maire de la commune de Petit-Caux
Monsieur Daniel QUINTELIER, Conseiller municipal de la commune de Petit-Caux
Monsieur Moïse LABOULAIS, Conseiller municipal de la commune de Petit-Caux
Monsieur Jean BUGEON, Maire de la commune de Paluel

Collège des organisations syndicales:

Monsieur Gilles LE FOLL, Représentant du syndicat CGT, Union Départementale de la Seine-Maritime
Monsieur Thierry HOUX, Représentant du syndicat chimie de la CFDT, Union Régionale Haute-Normandie

Collège des associations de protection de l'environnement œuvrant en Seine-Maritime :

Monsieur Alain ROUZIES, Représentant de l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir Rouen
Monsieur Richard KOBYLARZ, Représentant de l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir Rouen
Monsieur Claude BARBAY, Représentant de l'Association France Nature Environnement
Madame Françoise KOBYLARZ-LE BERRE, Représentante de l'Association France Nature Environnement
Madame Jany LONCHAY, Représentante de l'Association de Protection de l'Environnement de Criel et du Pays d'Yères
Monsieur Alain CORREA, Représentant de l'Association « Stop-EPR, ni Penly, ni ailleurs »
Monsieur Jean-Luc FOSSARD, Représentant de l'Association « Stop-EPR, ni Penly, ni ailleurs »

Collège des personnes qualifiées et des représentants du monde économique :

Néant

Collège des voix consultatives :

Monsieur Jehan-Eric WINCKLER, Sous-Préfet de l'arrondissement de Dieppe
Madame Hélène HERON, Cheffe de la division de Caen à l'Autorité de Sûreté Nucléaire
Madame Camille De WITASSE THEZY, Directrice du SIRACED PC
Monsieur Laurent LACROIX, Directeur d'Unité du CNPE de Penly
Monsieur Brice FARINEAU, Directeur d'Unité du CNPE de Paluel
Monsieur Jérôme LE BOUARD, Représentant de l'Agence Régionale de Santé de Normandie
Monsieur Frédéric VAAS, Représentant des Services de l'Éducation Nationale

Personnes invitées et agents du Département :

Monsieur Eric ZELNIO, Chef des pôles REP et EPR de la division de Caen de l'Autorité de Sûreté Nucléaire
Monsieur Laurent MABIRE, Chef du Bureau planification et gestion de crise – SIRACED-PC
Monsieur Patrick RENAULT, Cabinet de la Sous-Préfecture de Dieppe
Madame Elodie LEININGER, Chargée de mission communication – CNPE Penly
Madame Carole BAUDOUIN, Chargée de mission communication – CNPE Paluel
Madame Adélaïde HEURTEBIZE, Chargée de mission communication – CNPE Paluel
Madame Isabelle MERCIER, Responsable de la délégation territoriale de Dieppe
Madame Caroline LABOUCARIE, Directrice de l'Environnement – Département de Seine-Maritime
Madame Agnès THIOU, Cheffe de service Déchets, Risques, et Aménagement foncier (SDRAF) Département de Seine-Maritime
Madame Vinciane MARTIN, Technicienne risques – SDRAF – Département de Seine-Maritime
Madame Cindy DUMESNIL, Secrétaire – SDRAF – Département de Seine-Maritime

Absents excusés :

Madame Cécile SINEAU-PATRY, Conseillère Départementale du canton de Saint-Valéry-en-Caux
Monsieur Michel LEJEUNE, Conseiller Départemental du canton de Gournay-en-Bray
Monsieur Martial HAUGUEL, Vice-Président du Département de la Seine-Maritime et Conseiller Départemental du canton de Luneray
Madame Florence DURANDE, Conseillère Départementale du canton d'Octeville-sur-Mer
Monsieur Patrick VICTOR, Délégué de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
Monsieur Jacques CHEVALLIER, Délégué de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
Monsieur Gérard FOUCHE, Délégué de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
Monsieur Alain TROUESSIN, Délégué de la Communauté de Communes « Yères et Plateaux »
Monsieur Régis BERMENT, Maire délégué de la commune de Petit Caux
Monsieur Rémi BOURDELOIE, Conseiller Municipal de la commune de Paluel
Monsieur Olivier HOCHART, Représentant CFE-CGC
Monsieur Joël DUJARDIN, Représentant du syndicat CGT Union Départemental de la Seine-Maritime
Monsieur Yves BLONDEL, Représentant de l'Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest (ACRO)
Monsieur Michel MEYNIER, Représentant de l'Association Écologie pour la Région de Fécamp
Monsieur Alain DELORME, Représentant de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Haute-Normandie
Monsieur Hervé AUTIN, Représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Monsieur Antoine BOZEC, Représentant du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens
Madame Claire BONNET-LAOT, Représentante du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour 4
I. Adoption du compte-rendu de la séance plénière du 25 novembre 2016 6
II. Intervention de l'ASN – projet de décisions : Demande d'Autorisation de Rejets et de Prélèvements d'Eau (DARPE) du CNPE Paluel 7
III. Présentation et approbation du rapport d'activité et du compte-rendu budgétaire 2016 10
IV. Présentation et approbation du budget et du programme prévisionnels d'activité 2017.....13
V. Actualités relatives à l'unité de production n° 2 de la centrale de Paluel.....17
VI. Présentation du bilan 2016 des centrales de Paluel et Penly.....22
VII. Dernier bilan du taux de retrait des comprimés d'iode 25
VIII. Actualisation de la doctrine relative aux Plans Particuliers d'Intervention (PPI) 26

GLOSSAIRE

A.N.C.C.L..I. : Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information
A.R.S. : Agence Régionale de Santé
A.S.N. : Autorité de Sûreté Nucléaire
A.S.R. : Arrêt pour Simple Rechargement
B.R. : Bâtiment Réacteur
C.G.T. : Confédération Générale du Travail
C.L.I.N. : Commission Locale d'Information Nucléaire
C.N.N : Constat radiologique Nord-Normandie
C.N.P.E : Centre Nucléaire de Production d'Électricité
C.O.D. : Centre Opérationnel Départemental
C.O.D.E.R.S.T. : COnseil Départemental de l'Environnement, Des Risques Sanitaires et Technologiques
C.M.A. : Chambre des Métiers et de l'Artisanat
C.S. : Comité Scientifique
C.T.A. : Centre de Traitement de l'Alerte
D.A.R.P.E. : Demande d'Autorisation de Rejets et de Prélèvements d'Eau
D.D.T.M. : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
D.R.E.A.L. : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
D.U.S. : Diesel d'Ultime Secours
E.P.C.I. : Établissement Public de Coopération Intercommunale
E.R.P. : Établissement Recevant du Public
F.A.R.N. : Force d'Action Rapide Nucléaire
F.O. : Force Ouvrière
G.V. : Générateur de Vapeur
O.S.P.A.R. : Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est
P.A.M. : Plan d'Appui et de Mobilisation
P.C.O : Poste de Commandement Opérationnel
P.C.S. : Plan Communal de Sauvegarde
P.P.I. : Plan Particulier d'Intervention
P.U.I. : Plan d'Urgence Interne
I.N.B. : Installation Nucléaire de Base
I.N.E.S.: International Nuclear Event Scale
I.R.S.N : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire
R.E.X. : Retour d'Expérience
R.T.E. : Réseau de Transport d'Électricité
S.D.A.G.E. : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
S.D.I.S. : Service Départemental d'Incendie et de Secours
S.I.R.A.C.E.D.P.C : Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de la Protection Civile
T.E.C.V. : Transition Énergétique pour la Croissance Verte
T.S.N. : Transparence et Sécurité Nucléaire
V.D. : Visite Décennale
V.P. : Visite Partielle

Seuls les propos audibles ont été retranscrits dans le compte-rendu.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE.

Blandine LEFEBVRE, Présidente de la CLIN Paluel-Penly

Merci pour votre présence. Je remercie particulièrement le Maire de Petit-Caux pour la mise à disposition de ce bel équipement qui nous sied à merveille. Je tiens par ailleurs à vous transmettre les excuses de certains membres (*cf. page 3*).

Je remercie enfin l'ensemble des participants, le Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de la Protection Civile (SIRACED PC), Monsieur le Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), Monsieur le Sous-Préfet, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) de Caen, Messieurs les directeurs des Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) de Penly et de Paluel ainsi que Monsieur Jean-Louis CHAUVENSY, Vice-Président de la CLIN.

L'ordre du jour sera légèrement modifié par l'ajout d'un point sur les projets de décisions relatifs au dossier de Demande d'Autorisation de Rejets et de Prélèvements d'Eau (DARPE) du CNPE de Paluel qui nous sont parvenus ce lundi. L'avis doit être rendu sous trois mois, il nous paraît donc important d'aborder le sujet aujourd'hui.

Il est à noter que seuls les titulaires présents disposent d'un droit de vote. Par ailleurs, je rappelle que les débats sont enregistrés. Chaque intervenant devra donc se nommer à chaque prise de parole. Enfin, je précise que la CLIN n'a pu être mise en conformité avant la tenue de cette séance plénière, cependant la composition va prochainement être modifiée.

Vinciane MARTIN, Technicienne Risques

En effet, suite au changement de périmètre des Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), aux échéances électorales ainsi qu'aux délibérations de diverses structures comme la Confédération Générale du Travail (CGT), la CLIN sera mise en conformité prochainement par arrêté du Président du Département.

Blandine LEFEBVRE

Cette réunion plénière a été maintenue pour traiter les différents sujets importants abordés ce jour.

I. Adoption du compte-rendu de la séance plénière du 25 novembre 2016

Vinciane MARTIN

Deux remarques nous ayant été transmises ont été validées en réunion de bureau. Le projet révisé du compte-rendu intégrant les remarques vous a été transmis par courriel. Avez-vous d'autres remarques à nous soumettre ?

Le compte-rendu de la séance plénière du 25 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

II. Intervention de l'ASN – projet de décisions : Demande d'Autorisation de Rejets et de Prélèvements d'Eau (DARPE) du CNPE Paluel

Hélène HERON, Cheffe de la division de Caen à l'Autorité de Sûreté Nucléaire

Pour rappel, le CNPE de Paluel compte quatre réacteurs de 1 300 MWe en circuit ouvert refroidi par la Manche. Les prélèvements et rejets du site sont actuellement encadrés par les prescriptions de l'arrêté ministériel du 11 mai 2000.

Le dépôt de la demande de modification par EDF date de janvier 2014. Celle-ci a ensuite été complétée en juillet 2015 par un addendum. L'ASN en a accusé réception en mars 2014 puis a consulté les différents services de l'État : la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), et l' Agence Régionale de Santé (ARS). Les avis de ces différents services ont été reçus à l'hiver 2014. Ces avis sont détaillés dans le rapport joint aux projets de décisions de l'ASN (valeurs limites et modalités) qui vous ont été transmis par la CLIN.

L'ASN élabore ensuite des prescriptions sur la période s'étendant d'août 2014 à octobre 2015. Dans le même temps, le dossier d'EDF est mis à disposition du public d'octobre à novembre 2015. Le collège de l'ASN a récemment validé les projets de décisions. Désormais, les projets de décisions doivent faire l'objet de consultations officielles de la CLIN de Paluel – Penly, du COnseil Départemental de l'Environnement, Des Risques Sanitaires et Technologiques de Seine-Maritime (CODERST) de l'exploitant et du public consulté par le biais du site internet de l'ASN du 27 février au 12 mars 2017. Un représentant de la CLIN pourra participer au CODERST afin d'apporter l'avis de la CLIN lors de cette réunion. Les décisions limites et modalités devront ensuite être homologuées par arrêté ministériel.

Le début du processus d'instruction a été mené au niveau des services centraux de l'ASN. La division de Caen traite désormais le dossier sur les volets Consultation de la CLIN de Paluel – Penly et Organisation du passage au CODERST qui devrait avoir lieu au mois de mai.

Les projets de décisions ont été élaborés sur la base :

- des textes réglementaires existants : l'arrêté INB, la décision environnement de l'ASN, les décisions individuelles réglementant les centrales de Fessenheim, Cruas, Chinon et Saint-Laurent, le projet de décision « Modalités parc » destiné à alléger les modalités de décision des centrales nucléaires ;
- les Retour d'Expérience (REX) du CNPE de Paluel et des autres CNPE ;
- des objectifs de qualité du milieu récepteur, à savoir le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (OSPAR) ;
- les observations et avis formulés à ce stade de l'instruction par la DREAL, la DDTM, l'ARS et l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN).

Une décision encadre aujourd'hui les rejets et les prélèvements du site de Paluel. L'objectif est d'abaisser un grand nombre de limites et d'entrer en cohérence avec le format des décisions récemment renouvelées sur plusieurs centrales du parc.

S'agissant des rejets radioactifs, une augmentation de la limite annuelle de rejet du tritium liquide ainsi qu'une diminution des rejets du tritium gazeux sont envisagées pour réduire l'impact dosimétrique global des rejets de tritium. Cette démarche s'inscrit dans la doctrine tritium d'EDF. De même, un abaissement des limites de rejets radioactifs gazeux (gaz rares, l'iode et autres

produits de fission et/ou d'activation) et des limites de rejets radioactifs liquides (carbone 14 et autres produits de fission et/ou d'activation) est envisagé.

Concernant les rejets chimiques, le CNPE de Paluel était le seul à fonctionner avec des circuits secondaires à l'ammoniaque. Les demandes de modifications ont pour objectif : de basculer vers un conditionnement des circuits secondaires à la morpholine et ou à l'éthanolamine comme les autres CNPE du parc ; d'abaisser les limites de rejet de l'acide borique et des phosphates et de modifier à la hausse les limites de rejet de la station de déminéralisation, notamment sur les matières en suspension et le fer.

Blandine LEFEBVRE

D'un point de vue méthodologique, je précise que nous avons fait appel au Conseil Scientifique (CS) de l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information (ANCCLI) pour nous aider à rédiger un avis sur les projets de décisions de l'ASN. Nous disposons de trois mois pour remettre un avis. Or, il n'est pas certain que nous puissions nous réunir à nouveau en séance plénière avant la fin de ce délai. Je vous propose donc d'une part, que nous échangions sur le sujet et que nous réunissions deux commissions techniques auxquelles pourrait assister un membre du CS de l'ANCCLI et d'autre part, que vous donniez délégation au bureau pour émettre l'avis de la CLI sur le DARPE de Paluel.

Je vous donne maintenant la parole.

Claude BARBAY, Représentant de l'Association France Nature Environnement

Je suis étonné que la réserve d'eau utilisable par la centrale ne soit pas évoquée dans le DARPE. Vous évoquez simplement l'eau marine. A mon sens, cette question doit être étudiée dans un contexte de sécheresse importante alors que les usages sont multiples et que plusieurs utilisateurs sont soi-disant aptes à utiliser une même masse d'eau.

S'agissant des rejets de tritium, vous réduisez d'une part les rejets gazeux et d'autre part, vous augmentez les rejets dans le milieu aquatique marin. Cependant, vous n'abordez par la question du réchauffement des eaux. Or, les centrales de Paluel et Penly souffrent d'un problème d'envahissement des conduites d'alimentation par différents organismes se développant à cause de l'augmentation de la température de l'eau.

Alain CORREA, Représentant de l'Association « Stop-EPR, ni Penly, ni ailleurs »

Lors de la précédente mise à disposition du public, nous avions constaté des difficultés pour consulter le document tant en ligne que sur place. Il serait souhaitable que nous disposions d'une version numérique au format PDF et non dans un format Livre virtuel complexe à utiliser.

En ce qui concerne les rejets radioactifs, vous ne faites pas mention des gaz rares. Quid de l'argon, du krypton et du xénon ?

Alain ROUZIES, Représentant de l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir Rouen

Je tiens à faire remarquer la période extrêmement courte de consultation des citoyens soit 15 jours depuis le 27 février. Il est difficile de prendre connaissance de ces documents en si peu de temps. Nous sommes donc face à un problème de démocratie.

Vous envisagez un passage en CODERST au mois de mai. Or, il me paraît pertinent de décaler ce passage après le rendu de l'avis de la CLIN. Ainsi, celui-ci pourrait être pris en compte.

En ce qui concerne la consultation, je salue l'évolution consistant en un partage du choix final de la contribution. Si, ces documents doivent être aisément accessibles aux citoyens, nous devons

également organiser un échange réel. En effet, la dernière contribution de la CLIN n'a pas réellement été partagée.

Enfin, l'abaissement des limites de rejet radioactif est louable puisqu'il me semble que le CODERST avait été sollicité pour un allégement des prescriptions sur ces rejets.

Agnès THIOU, Cheffe du Service Déchets, Risques et Aménagement Foncier

Je précise que des exemplaires du résumé non technique du DARPE en version papier sont à votre disposition.

Hélène HERON

Vous aurez l'occasion d'aborder vos questions sur les gaz rares et les limites dans le cadre des commissions techniques.

S'agissant du délai de consultation des citoyens, il s'agit du délai minimal requis pour la consultation du public inscrit dans l'article L 120-1 du Code de l'environnement. Le respect de ce délai minimal a été décidé par l'ASN.

Blandine LEFEBVRE

Les textes sont ainsi faits. Le législateur a prévu une durée minimale pour cette consultation publique. Nous pouvons regretter son application. Cependant, la CLIN doit rendre son avis pour le mois de mai.

Alain ROUZIES

Sur le fond, nous avons l'occasion de faire passer un message à des représentants de l'État. Il est illogique que les citoyens aient un délai aussi court pour rendre leur avis.

Hélène HERON

Concernant l'ordre de rendu des avis, le CODERST dispose également de trois mois à partir du 27 février pour rendre sa décision. Un représentant de la CLIN pourrait participer, dans la mesure du possible, à la réunion du mois de mai pour transmettre la position de la commission sur le sujet.

Alain ROUZIES

Il aurait été plus logique de participer à la réunion du mois de juin.

Blandine LEFEBVRE

Certains d'entre vous s'opposent-ils à la délégation du rendu de l'avis au bureau ?

La délégation est approuvée.

Alain CORREA

Pourriez-vous me confirmer que vous prévoyez d'organiser deux commissions techniques dédiées à l'étude du DARPE ?

Blandine LEFEBVRE

Je vous le confirme.

III. Présentation et approbation du rapport d'activité et du compte-rendu budgétaire 2016

Vinciane MARTIN

Différentes remarques nous ont été transmises sur ces deux documents. Le projet révisé vous a ensuite été transmis par courriel hier après-midi.

La CLIN a tenu trois séances plénières précédées de trois réunions de bureau, deux commissions communication, trois commissions techniques, une conférence publique. Elle a également organisé une visite au centre de formation de la centrale de Paluel.

La CLIN a également été mise en conformité par le Président du Département le 24 juin 2016 en intégrant les nouveaux conseillers régionaux, les représentants de la commune nouvelle de Petit-Caux et les nouveaux représentants désignés par Force Ouvrière (FO), la CGT et le Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA).

Enfin, la CLIN a poursuivi ses missions de communication avec la parution de deux CLIN Infos, la tenue d'une conférence publique, l'organisation de la prochaine conférence-débat et la participation à la campagne de distribution des comprimés d'iode. Enfin, les sites internet et extranet ont été sensiblement améliorés avec l'appui de la direction de la communication.

Concernant le volet Études – expertise, la CLIN s'est attachée à suivre les sujets marquants de 2016 :

- le suivi de l'accident de manutention par le biais d'une commission technique exceptionnelle, des lettres d'information et lors des séances plénières;
- l'actualisation de la doctrine relative aux Plans Particuliers d'Intervention (PPI) comprenant l'élargissement des périmètres PPI de 10 à 20 km ;
- la consultation des CLI souhaitée par Madame Royal sur les projets d'articles du décret d'application de la loi de transition énergétique. Au regard des délais impartis, la CLIN Paluel – Penly n'a pu rendre une unique synthèse. Cependant, le collège associatif et Madame la Présidente ont transmis leurs contributions respectives à l'ANCCLI ;
- la continuité des analyses radiobiologiques : 258 analyses ont été réalisées en 2016 ;
- la participation aux différentes réunions du groupe de suivi sur le constat radiologique Nord – Normandie ;
- la participation en tant qu'observateur à l'exercice national de la centrale de Paluel ;
- la participation aux diverses réunions de l'ANCCLI et à la conférence des CLI.

Il est à noter que le programme transfrontalier et la sensibilisation en milieu scolaire sont reportés à 2017, en raison notamment du départ d'un chargé de mission de la CLIN.

L'exécution budgétaire pour l'année 2016 s'élève à 100 004 euros pour un budget prévisionnel de 138 100 euros soit un taux de réalisation de 73 % représentatif d'un rythme de travail relativement dense.

Le coût des projets menés par la CLIN s'élève à 38 830 euros tandis que les coûts de fonctionnement atteignent 12 029 euros et que les frais de déplacement et de personnel représentent 49 137 euros. Les recettes se décomposent de la manière suivante, 80 004 euros pris en charge par le département de Seine-Maritime et 20 000 euros via une subvention de l'ASN.

Avez-vous des remarques ?

Blandine LEFEBVRE

Je remarque que l'activité de la CLI est dense. Cela prouve que notre commission locale vit bien. J'en profite pour remercier et féliciter les services du département, le secrétariat de la CLI, Madame LABOUCARIE, la directrice de ce service, Agnès THIOU et Vinciane MARTIN qui permettent à la CLI de vivre et de suivre de manière réactive l'ensemble des événements la concernant.

Avez-vous des observations ?

Frédéric WEISZ, Délégué de la Communauté d'Agglomération de la Région dieppoise

Il me semble judicieux de croiser le programme de sensibilisation en milieu scolaire reporté en 2017 avec l'extension du périmètre de distribution des comprimés d'iode.

Blandine LEFEBVRE

Toutes les populations devront en effet être sensibilisées. Cependant, nous ne connaissons pas actuellement les limites du nouveau périmètre.

Alain ROUZIES

L'élargissement du périmètre présente en effet un enjeu majeur de sensibilisation des populations. Nous serions intéressés d'être informés des démarches de la CLIN sur le terrain dans ce domaine. Il en va de même pour la participation aux exercices, car nous avons le sentiment d'être mis de côté sur ce point.

L'élargissement impliquera par ailleurs une hausse du budget des actions de terrain. Nous le constaterons probablement dans le cadre du budget 2017.

Enfin, dans le cadre de la loi TSN, une somme était prévue pour soutenir le travail des CLI au niveau national. Nous constatons que ce dispositif n'a toujours pas été mis en place. Il convient de garder ce questionnement en mémoire.

Jehan-Eric WINCKLER, Sous-préfet de l'arrondissement de Dieppe

Pour répondre à votre question sur l'extension du périmètre à 20 km, je rappelle que lors de la dernière réunion plénière, j'avais fait remarquer qu'il serait bon de pratiquer l'ovalie sur la totalité du dispositif. Le guide national étant par ailleurs en cours de validation, l'extension n'est toujours pas validée.

Enfin, cette extension a des conséquences importantes en termes d'organisation des secours, notamment sur le Poste de Commandement Opérationnel (PCO), actuellement localisé à Doudeville. Il devra être repensé puisqu'il ne peut pas se trouver à l'intérieur d'un périmètre PPI.

Quant aux délais jugés trop courts, je suis en capacité de faire remonter votre avis à Madame la Ministre si vous me saisissez officiellement.

Jean-Luc FOSSARD, Représentant de l'Association « Stop-EPR, ni Penly, ni ailleurs »

Nous constatons que la faiblesse du taux d'exécution budgétaire est liée à la perte du poste d'ingénieur. Par ailleurs, sur la partie Réunion publique d'information, une dépense a été largement sous-estimée. Pour quelle raison ?

Nous avions demandé une retransmission en direct de cette réunion par le biais d'internet. Nous avons mis en ligne cette dernière sur le site internet de notre association et nous avons constaté que le nombre de consultations avait été égal au nombre de participants dans la salle. Nous

souhaitons donc que les réunions d'information publique soient systématiquement retransmises en direct.

Par ailleurs, l'exécution budgétaire 2016 s'établit à 73 %. Pourtant, vous prévoyez une augmentation du budget pour 2017.

Enfin, pourriez-vous nous fournir des précisions sur les visites sur site ? Ces visites sont-elles destinées à la CLIN ou au public ? Il apparaît curieux d'accueillir du public dans les centrales au vu de l'état d'urgence en vigueur ?

Jehan-Eric WINCKLER

L'état d'urgence n'interdit pas les visites tant que les différents dispositifs de sécurité sont respectés.

Vinciane MARTIN

S'agissant des frais de personnel, les frais de l'ingénieur correspondent en effet à un contrat de trois mois travaillés à 100 %. Quant au technicien, mes missions sont passées de 50 % à 90 %.

Quant à la conférence publique, il n'avait pas été prévu de faire appel à un prestataire extérieur pour la sonorisation de la salle. Cette prestation a augmenté le coût de 1 000 euros.

Concernant les visites de site, elles sont destinées aux membres de la CLIN, j'y reviendrai plus précisément lors de la présentation du programme prévisionnel 2017.

Alain ROUZIES

Un exercice Force d'Action Rapide Nucléaire (FARN) est-il prévu pour 2017 ? Si c'est le cas, le collège associatif devrait y être convié par l'ASN.

Hélène HERON

Les exercices FARN sont décidés par EDF. L'ASN n'est pas partie prenante de l'organisation.

Alain CORREA

Nous avions évoqué les PPI lors de la dernière réunion. Après avoir pris contact avec la direction régionale d'Orange pour déterminer si le central téléphonique de Saint-Valéry-en-Caux était pourvu d'un groupe électrogène, il m'a été répondu que je n'étais pas habilité à recevoir la réponse. Je vous invite donc à poser directement cette question à qui de droit.

Blandine LEFEBVRE

Merci de cette information.

Le rapport d'activité et le compte-rendu budgétaire 2016 de la CLI est approuvé à l'unanimité.

IV. Présentation et approbation du budget et du programme prévisionnels d'activité 2017

Vinciane MARTIN

En 2017, en raison des échéances électorales, des nouvelles désignations issues des changements de périmètre des EPCI et des nouvelles désignations des structures, la CLIN devra être mise en conformité par arrêté du Président du Département.

Agnès THIOU

Une nouvelle mise en conformité sera nécessaire à la suite de l'extension du périmètre PPI et ce dans un second temps.

Vinciane MARTIN

S'agissant du volet communication – sensibilisation, deux CLIN Infos seront édités en 2017. Une réflexion plus profonde sera en outre lancée afin d'améliorer la maquette tant en termes de format, de nombre de pages, ou encore de rubricage. Cette réflexion sera menée avec l'appui de la direction de la communication et l'imprimerie départementale pour déterminer notamment le format idéal en termes de coût/efficacité. Un dépliant explicatif sur la CLI à distribuer aux communes intégrées au nouveau périmètre PPI sera en outre développé.

Une nouvelle conférence-débat ainsi que des actions de sensibilisation en milieu scolaire et auprès du grand public seront organisées. Un groupe de travail pourra être créé avec des membres de la CLIN et des partenaires extérieurs pour définir ces différentes actions et leurs modalités de réalisation.

Concernant le volet Etudes – expertise, la CLIN continuera de suivre l'accident de manutention ainsi que la reprise de la VD3 de la tranche N° 2 et la VD3 de l'unité de production N° 3 ayant récemment débuté. De même, l'actualisation de la doctrine PPI fera l'objet d'une attention particulière, car la CLIN souhaite être associée à l'ensemble des travaux préparatoires relatifs à la mise à jour des PPI de Paluel et de Penly.

Les analyses radiologiques continueront d'être réalisées en 2017. Un premier schéma de communication a fait l'objet d'une réflexion en 2016 et sera finalisé en 2017 pour que les résultats puissent être diffusés auprès des membres de la CLIN et du grand public.

Deux commissions techniques seront par ailleurs organisées pour travailler sur les projets de décisions relatifs au DARPE en présence d'un membre du comité scientifique de l'ANCCLI, afin d'émettre des observations et rédiger une seule et unique synthèse au nom de la CLIN Paluel – Penly.

De même, la CLIN poursuivra sa participation au groupe de suivi du Constat radiologique Nord – Normandie (CNN). Des commissions techniques pourront également être organisées sur le déroulement des inspections de l'ASN, sur le projet de désensablement de la plage de Saint-Martin en Campagne et sur le processus de déclaration des événements significatifs.

Enfin, sur le programme transfrontalier, il est prévu de nous rapprocher dans un premier temps de l'association européenne *Nuclear Transparency Watch,* dont l'ANCCLI fait partie, pour définir les modalités d'un possible rapprochement avec l'Angleterre.

Une visite sera organisée afin d'aborder plus précisément l'implication et l'organisation du SDIS lors de la réception d'une alerte par les centrales. Etant donné l'organisation spécifique du site de Paluel du fait de la longue distance entre la première caserne des pompiers et la centrale, cette

visite aura probablement lieu sur ce site, suivie d'une découverte des installations. De même, la visite d'un laboratoire ou du site Areva de La Hague sera organisée.

L'ANCCLI prévoit également d'organiserune journée de formation nationale. Enfin, un exercice de la FARN est prévu sur le CNPE de Paluel. Nous souhaiterions que certains membres de la CLIN y participent.

S'agissant du budget prévisionnel 2017, il s'établit à 148 200 euros avec une participation de l'ASN de 20 000 euros et un apport du Département de la Seine-Maritime à hauteur de 128 200 euros.

Les projets portés par la CLIN représentent un coût de 85 500 euros. Les frais afférents au fonctionnement atteignent 14 500 euros tandis que les frais de personnel, et les frais de déplacement du secrétariat s'élèvent à 48 200 euros.

Par ailleurs une nouvelle ligne budgétaire de 10 000 euros a été dédiée aux actions de sensibilisation. Elle permettra notamment de mettre en place les actions de sensibilisation mais également des actions de communication auprès des communes intégrées dans le futur périmètre PPI.

Avez-vous des questions ?

Alain CORREA

Sur les dépliants d'autres CLI, le nom de l'ensemble des membres figure au dos de la plaquette. Il serait souhaitable que le public soit informé du nom des élus les représentant au sein de cette commission.

Pouvez-vous par ailleurs nous fournir la date de l'exercice de la FARN ?

Alain ROUZIES

Il est regrettable que les membres de la CLIN ne soient jamais invités aux présentations des rapports de fonctionnement des centrales. De même, il serait souhaitable qu'un membre du collège associatif participe à l'exercice de la FARN. Nos questions ont uniquement pour but de faire avancer le débat. J'espère que la confiance progressera entre les membres de cette commission et les représentants des centrales.

Il me semble par ailleurs important d'organiser *a minima* une commission technique par trimestre. De même, l'élargissement du PPI impliquera probablement des frais supplémentaires. Pourriez-vous nous fournir une estimation de ce surcoût de fonctionnement ? La Somme sera-t-elle mise à contribution ?

Jany LONCHAY, Représentante de l'Association de Protection de l'Environnement de Criel et du Pays d'Yères

Au début du mois de février, une déconnexion d'une unité du réseau a eu lieu un dimanche, et la reconnexion le lundi suivant. Dans son communiqué, EDF a mentionné que la CLIN avait été avertie. Évidemment, les membres n'ont pas été avertis, parce qu'on ne peut pas demander à ce qu'un agent reste derrière son ordinateur et retransmette les messages le week-end. Serait-il possible qu'EDF crée une alerte diffusée sur les adresses électroniques des membres de la CLIN ?

Jean-Pierre CACHEUX, Maire délégué de la commune de Petit-Caux

Les communes limitrophes sont averties de tout incident et accident se déroulant à l'intérieur de la centrale.

Frédéric WEISZ

Pourriez-vous nous fournir des précisions sur les actions de sensibilisation en milieu scolaire qui seront mises en place en 2017 ? Avez-vous défini les modalités de mise en place des groupes de travail ? Avez-vous lancé la réflexion et pouvez-vous nous fournir un calendrier prévisionnel pour cette action ?

Nous devons lancer au plus tôt cette réflexion pour pouvoir débuter les actions en septembre 2017.

Par ailleurs, dans le cadre de l'extension du PPI, une sollicitation de la Somme me semble logique.

Jean-Luc FOSSARD

Qu'entendez-vous par une action de sensibilisation ?

André GAUTIER, Vice-Président du Département de la Seine-Maritime, Conseiller Départemental du canton de Dieppe 1

Je vous engage à organiser la visite expliquant l'organisation du SDIS après le mois de mai pour pouvoir profiter du nouveau Centre de Traitement de l'Alerte (CTA).

Vinciane MARTIN

S'agissant du dépliant, l'objectif est de disposer d'un document pérenne. Or, l'inscription du nom des membres du CLI impliquera des modifications fréquentes. Nous aurons l'occasion de réfléchir à la forme du document lors d'une prochaine commission communication.

Blandine LEFEBVRE

Concernant les contributions pouvant être demandées à d'autres départements, cette demande n'est pas du ressort de la CLI. Par ailleurs, nous ne connaissons toujours pas les limites du périmètre. La CLI sera en outre probablement modifiée si le périmètre déborde sur les Hauts-de-France.

Agnès THIOU

Les actions de sensibilisation sont destinées au grand public et au milieu scolaire. Les actions les plus opportunes à mettre en place seront ciblées par le groupe de travail.

Certains membres de la CLI entretiennent des liens particuliers avec le milieu scolaire. Nous souhaitons qu'ils participent dans la mesure du possible aux réunions du groupe de travail. Le calendrier du groupe de travail sera par ailleurs fixé au plus vite.

Jean-Louis CHAUVENSY, Vice-Président de la CLIN

Lors de la prochaine commission Communication, nous ferons un point sur les actions de sensibilisation et leur programmation.

Brice FARINEAU, Directeur d'Unité du CNPE de Paluel

J'ai noté votre question sur la date de l'exercice FARN. Concernant les vœux de la centrale, ils ne coïncident pas au périmètre de compétences de la CLIN. Le bilan exhaustif des centrales vous est présenté lors des réunions de la CLIN. Il ne me semble donc pas nécessaire d'élargir le périmètre des invités à la cérémonie des vœux.

S'agissant de l'information en cas d'événement, je rappelle que nous informons la CLIN, les maires de proximité et l'ASN en cas de déconnexion d'une unité de production du réseau. En

outre, cette information est disponible sur le site du Réseau de Transport d'Electricité (RTE) et le site EDF de la centrale. Je prends toutefois bonne note de votre demande.

Claude BARBAY, Représentant de l'Association France Nature Environnement

Nous ne pouvons pas consulter en permanence ces sites. Votre réponse est surréaliste. Vous n'êtes pas dans une démarche constructive. Dans ce cas, ne vous étonnez pas d'engendrer de la suspicion.

Par ailleurs, vous nous avez annoncé que vous présentiez un bilan exhaustif de votre fonctionnement en CLI. J'en prends bonne note.

Blandine LEFEBVRE

Je mets aux voix ces propositions d'activités pour l'année 2017 ainsi que le projet de budget primitif de la CLI.

Le budget et le programme prévisionnels d'activité 2017 sont approuvés à l'unanimité.

V. Actualités relatives à l'unité de production n° 2 de la centrale de Paluel

Brice FARINEAU

Deux travaux importants concernaient l'unité de production N° 2 :

- les **travaux de reconstruction faisant suite à l'incendie de juillet 2015** sur le condenseur. Le chantier est terminé, une mise sous vide a permis de constater le bon fonctionnement de l'appareil. Lors de ce chantier, l'objectif premier était la sécurité des intervenants. Il est à noter qu'aucun accident de travail notable n'a été enregistré ;
- les **travaux sur le générateur de vapeur N° 42**. Cette opération d'évacuation du générateur vous a été présentée lors de la précédente réunion plénière. Elle a été réalisée en une trentaine de jours à partir de janvier 2017, avec succès et en toute sécurité. En outre, cette évacuation a été complétée par le retrait des plaques de protection de la piscine et par la dépose en amont du matériel de levage et de manutention. A date, le générateur de vapeur est en place dans son bâtiment dédié. Les plaques d'évacuation sont évacuées et les expertises en cours. La planification des activités est désormais en cours de finalisation pour un phasage des opérations de réparation de la piscine et de reprise des opérations de remplacement du générateur de vapeur. Ensuite, les activités initialement programmées de la visite décennale pourront reprendre.

Blandine LEFEBVRE

Comme nous nous y sommes engagés lors d'une précédente réunion, nous revenons régulièrement devant vous pour que la centrale de Paluel fasse état de l'avancement de ce chantier.

Je remercie Monsieur FARINEAU pour ces premiers éléments.

Madame HERON, pourriez-vous nous fournir des précisions sur les premières expertises réalisées à la suite du générateur de vapeur ?

Hélène HERON

Ces expertises sont toujours en cours du côté exploitant. Je ne peux vous fournir d'éléments concrets sur le sujet.

Claude BARBAY

J'imagine que vous avez tiré un enseignement du REX sur le condenseur. Quelles dispositions avez-vous prises pour éviter ce type de problème sur les condenseurs des autres tranches ?

Merci de répondre simplement, de manière compréhensible et exhaustive, et surtout sans langue de bois.

Brice FARINEAU

Premièrement, les tubes constituant ce condenseur sont en titane. Ce n'est pas le cas de la plupart des condenseurs équipant le parc nucléaire français. L'événement est donc limité à ce type de condenseur.

S'agissant du REX, lors de l'opération de découpe des tubes, nous avons constaté une inversion du phasage des opérations. En conséquence, des poussières de titane ont été mises en contact avec le point chaud servant à la découpe et ont généré l'incendie. Si les opérations avaient été réalisées dans le bon ordre, cet événement ne se serait jamais produit.

Claude BARBAY

Avez-vous indiqué à vos sous-traitants l'importance de respecter le phasage ?

Brice FARINEAU

Un événement de chantier a entraîné une modification de l'ordre des opérations. Cette modification a été validée par EDF, car le risque n'avait pas été pleinement perçu.

Françoise KOBYLARZ-LE BERRE, Représentante de l'Association France Nature Environnement

Combien ces travaux ont-ils coûté alors même qu'EDF souffre de nombreux problèmes financiers : soutien à Areva, Hinkley Point, etc. ? Ces problèmes financiers se répercutent sur la facture les citoyens. Au final, les citoyens payent deux fois EDF, par le biais de leurs impôts et de leurs factures.

Blandine LEFEBVRE

La CLI n'est pas compétente pour intervenir sur les coûts générés par les incidents sur les centrales nucléaires. Je vous l'ai déjà indiqué. Vous n'avez pas à interpeller un directeur de site au sein d'une assemblée comme la CLIN sur ce type de sujet. Vous devez poser la question à EDF Siège.

Brice FARINEAU

EDF est une société anonyme. Vos impôts ne payent pas ces travaux. Pour rappel, la facture d'électricité des Français fait partie des moins chères d'Europe.

Blandine LEFEBVRE

Avez-vous d'autres questions ?

Alain CORREA

A mon sens, l'opération de changement du générateur de vapeur a duré 10 mois et non pas 30 jours.

Nous vous avons fait parvenir une vingtaine de questions. Vous deviez nous répondre aujourd'hui.

Brice FARINEAU

Je ne devais pas vous répondre aujourd'hui. Les réponses vous seront transmises aujourd'hui par courriel.

Alain CORREA

Vous disposiez d'un délai légal d'un mois qui courait à partir du 6 février. Vous pouvez donc en effet ne pas nous répondre aujourd'hui. C'est regrettable notamment pour les questions techniques. A titre d'exemple, vous avez annoncé lors d'une émission sur France Bleu Normandie que le moyen de manutention avait été entièrement reconçu. Cet appareil a-t-il été homologué par les différents organismes certificateurs ? La couronne d'appui du pont polaire a-t-elle été modifiée ? Ces modifications seront-elles déclinées sur l'ensemble des réacteurs 1 300 MW ?

Brice FARINEAU

Une réponse écrite vous sera transmise prochainement.

Le système de levage a effectivement fait l'objet d'une reconception. Bien entendu, l'ensemble des exigences réglementaires est pris en compte. Ce moyen de levage fera l'objet de tests permettant de garantir son fonctionnement et sa conformité réglementaire.

Alain CORREA

Ces tests sont réalisés a posteriori. Vous avez donc levé un générateur avec un appareil non homologué.

Brice FARINEAU

Non. L'appareil était homologué. Le nouveau moyen de conception prend en compte le retour d'expérience de l'événement. Le matériel respecte toujours la réglementation et est désormais exempt de la faiblesse responsable de l'événement. Il fera l'objet de l'ensemble des vérifications nécessaires par les différences organismes compétents.

Alain CORREA

Ces modifications seront-elles déclinées ?

Brice FARINEAU

Le pont polaire n'a été en aucun cas modifié. Nous parlons d'une pièce mise en œuvre spécifiquement dans le cadre du chantier de remplacement du générateur de vapeur. Ce matériel de chantier était mis en exercice pour la première fois. Dans le cadre des prochains remplacements de générateur de vapeur, ce matériel intégrera les évolutions de conception.

Alain CORREA

Des membres de la CLIN pourront-ils participer à une visite de l'ASN faisant suite à l'état des lieux ?

Blandine LEFEBVRE

Nous devons en discuter au préalable en réunion de bureau. Il n'est pas acceptable d'interpeller un directeur d'Unité en réunion plénière alors que nous ne nous sommes pas concertés.

Alain CORREA

La démocratie directe fonctionne lorsque les personnes concernées échangent directement.

Blandine LEFEBVRE

Les questions posées en réunion plénière doivent concerner les rapports présentés.

Jehan-Eric WINCKLER

Je dois malheureusement vous quitter, car j'ai un rendez-vous à honorer. Pour les prochaines réunions plénières, je serai attentif à libérer mon agenda. Je demande à Camille De WITASSE THEZY de me remplacer.

Par ailleurs, je répondrai à vos questions sur le positionnement de l'Etat par courrier ou courriel si besoin.

Alain CORREA

Pouvez-vous me confirmer que l'enquête sur la chute du générateur de vapeur est confiée au tribunal de commerce de Nanterre ?

Brice FARINEAU

Il s'agit d'une expertise judiciaire demandée par EDF et confiée au tribunal de commerce de Nanterre et non pas une enquête judiciaire.

Frédéric WEISZ

Disposez-vous d'un calendrier de reprise de la production du réacteur N° 2 ? Pour mémoire, il devait fonctionner à partir de 2016.

Brice FARINEAU

Le planning initial est toujours d'actualité. Le couplage de la tranche sur le réseau est prévu pour le 30 novembre 2017.

Jany LONCHAY

La CLIN n'est pas compétente pour évoquer les questions économiques. Néanmoins, la chute du générateur est intervenue lors des opérations de Grand carénage. Or, ces opérations sont destinées à prolonger la vie des réacteurs au-delà de la limite des 30 ans. Cette prolongation à un coût estimé par la Cour des Comptes. De plus, les CLI devront rendre un avis sur cette prolongation. Il me semble donc nécessaire que nous disposions de ces données économiques et donc du surcoût engendré par cet événement.

Brice FARINEAU

Le coût du Grand carénage a été initialement estimé à 55 milliards d'euros puis réévalué à 48 milliards d'euros. La Cour des Comptes n'utilise pas le même périmètre qu'EDF pour ces calculs. Elle se base notamment sur une durée plus longue et additionne les investissements et les dépenses d'exploitation alors qu'EDF comptabilise uniquement les investissements.

Nous sommes toutefois en phase avec les estimations de la Cour des Comptes sachant que l'aléa de Paluel 2 a été intégré au calcul.

Hélène HERON

Depuis le début de l'arrêt en mai 2015, plusieurs aléas se sont produits :

- l'incendie du condenseur en juillet 2015 ;
- la chute d'un palonnier au niveau du portique extérieur en décembre 2015 ;
- le début du RGV avec l'évacuation des deux premiers générateurs de vapeur usés en mars 2016 ;
- la chute du troisième générateur usé le 31 mars 2016 ;
- des exercices sur le matériel et le génie civil hors la piscine en janvier 2017 ;
- l'évacuation du troisième générateur.

Le 16 mai 2017, le délai d'arrêt de deux ans prévus à l'article L 593-24 du Code de l'environnement prend fin. L'arrêt pourrait alors être considéré définitif si la tranche n'est pas remise en marche.

Le 31 mars 2016, 80 % des modifications programmées et 50 % des requalifications prévues à l'issue des travaux étaient réalisés.

Plusieurs étapes doivent maintenant être réalisées :

- l'expertise de la piscine menée par l'exploitant ;
- la remise en bon état des matériels impactés par la chute du générateur ;

- la reprise des opérations de remplacement des générateurs de vapeur ;
- la mise en place des générateurs de vapeur neuf au sein du bâtiment réacteurs ;
- le sujet des branches en U neuves sur Paluel 2 ;
- une épreuve hydraulique du nouveau circuit primaire principal ;
- la finalisation des modifications relatives à la visite décennale N° 3 ;
- l'instruction du dossier bilan d'arrêt et des documents associés, préalable à une autorisation de divergence délivrée par l'ASN.

Ces nombreuses étapes sont incompatibles avec la date du 16 mai 2017. L'article L 593-24 du Code de l'environnement précise que *« Si une INB cesse de fonctionner pendant une durée continue supérieure à 2 ans, son arrêt est réputé définitif. Le ministre chargé de la sûreté nucléaire peut, à la demande de l'exploitant et par arrêté motivé pris après avis de l'ASN, proroger de 3 ans au plus cette durée de 2 ans. Si l'exploitant souhaite proroger au-delà de 2 ans le délai, il dépose auprès du ministre chargé de la sûreté nucléaire une demande de prorogation motivée. Cette demande est déposée au plus tard 18 mois après le début de l'arrêt. »*

EDF a déposé une demande de prorogation pour la visite décennale de Paluel 2. L'ASN a ensuite été saisi par le Ministère de l'Environnement pour émettre un avis sur le sujet. Parmi les points d'attention retenus par l'ASN, plusieurs éléments ressortent : les dispositions mises en œuvre pour s'assurer de la bonne conservation des matériels et les conditions accordant la priorité à la protection des intérêts ; le maintien sur place de personnels compétents en nombre suffisant ; la capacité à réparer les dégradations connues à date.

En conséquence, l'ASN a remis un avis favorable à la demande d'EDF. L'arrêté du 26 janvier 2017 proroge de deux ans la durée d'arrêt de fonctionnement de l'installation nucléaire de base N° 104.

VI. Présentation du bilan 2016 des centrales de Paluel et Penly

Brice FARINEAU, Directeur d'Unité de la centrale de Paluel

Quatre événements significatifs de sûreté de niveau 1, un événement significatif de radioprotection de niveau 1 et deux événements génériques ont été déclarés en 2016. Tous ces événements ont déjà été abordés en réunion avec le CLIN.

L'ASN a effectué une trentaine d'inspections sur le site de Paluel. Je tiens par ailleurs à souligner les deux Plans d'Appui et de Mobilisation (PAM) mis en œuvre pour bénéficier de l'appui des services nationaux en cas de besoins techniques particuliers. Cette organisation a été sollicitée dans le cadre de l'accident de manutention du GV42 et lors du premier semestre 2016 comptabilisant trois arrêts de tranche programmés ainsi qu'un arrêt automatique du réacteur de la tranche 3.

Un Plan d'Urgence Interne (PUI) a également été déclenché dans le cadre d'un incendie s'étant déclaré en dehors de la zone contrôlée.

Cinq exercices locaux ainsi qu'un exercice national de sûreté nucléaire ont par ailleurs été organisés.

Au niveau de la sécurité, nous accordons une attention particulière aux risques vitaux : levage, travaux en hauteur, tirs radiographiques réalisés pour le contrôle des soudures, électrisation. Aucun accident déclaré en 2016 n'est en lien avec ces risques. Les principaux motifs d'accidents du travail restent la chute de plain-pied et la manutention manuelle.

Le taux de fréquence globale s'élève pour 2016 à 4,2.

S'agissant de la radioprotection, la dosimétrie collective s'établit à 0,8025 H.Sv/tr sur l'ensemble du site. Aucun intervenant n'a reçu de doses supérieures à 14 mSv. Pour rappel, la limite réglementaire est fixée à 20 mSv.

De même, aucun point de contamination supérieur à 1 MBq n'a été constaté sur les voiries malgré les différentes manutentions de générateur de vapeur.

En ce qui concerne l'environnement, les rejets d'hydrate d'hydrazine s'élèvent à 0,899 kg. Les prélèvements d'eau dans la Durdent atteignent 880 648 m³ soit une moyenne de 2 413 m³ par jour. Pour rappel, les prélèvements atteignaient trois millions de m³ en 2000.

Enfin, 2 050 MBq ont été rejetés en 2016, à comparer aux 9 600 MBq rejetés en 2001.

Concernant la production, 19,5 milliards de kilowatts-heures ont été produits en 2016 malgré trois arrêts longs pour maintenance :

- la Visite Décennale (VD) de Paluel 2 interrompue par l'aléa du GV42 ;
- la Visite Partielle (VP) de Paluel 4 ;
- la troisième VD de Paluel 1 avec un fonctionnement au référentiel VD3 depuis quatre mois.

Laurent LACROIX, Directeur d'Unité du CNPE de Penly

Pour le CNPE de Penly, deux événements significatifs de sûreté de niveau 1 et un événement générique de niveau 1 ont été enregistrés.

L'ASN a effectué 25 inspections sur le site. En outre, sept exercices locaux de gestion de crise ont été organisés. Aucun événement incendie majeur ou marquant n'a été enregistré tandis que les événements mineurs présentent une baisse notable.

Au niveau de la sécurité, les résultats sont satisfaisants avec un taux de fréquence globale de 2,3. Cinq accidents bénins avec arrêt de travail ont été enregistrés en 2016. Aucun accident avec arrêt n'a été enregistré sur les risques vitaux.

S'agissant de la radioprotection, aucun événement significatif de niveau 1 n'est à déplorer. La dosimétrie collective est conforme au prévisionnel et aucun intervenant n'a reçu de doses supérieures à 14 mSv. De même, aucun point de contamination supérieur à 1 MBq n'a été constaté sur les voiries.

En ce qui concerne l'environnement, aucun événement significatif n'a été enregistré. 94 % des déchets conventionnels sont valorisés soit une hausse de 22 % par rapport à 2015. Les rejets d'hydrate d'hydrazine restent conformes aux attendus. Quant aux prélèvements d'eau dans l'Yères, ils atteignent 300 000 m³.

Enfin, l'activité liquide rejetée est très en deçà de l'objectif du site notamment grâce à une optimisation du fonctionnement des installations.

S'agissant de la production, 18,13 TW heures ont été produits soit près de 5 % de la production du parc français. 7,8 jours de production ont été perdus à la suite d'événements fortuits.

Le bilan détaillé des arrêts de tranche vous a été présenté lors de la CLIN de novembre 2016 :

- l'unité N° 1 a connu un arrêt simple de rechargement d'une durée exceptionnellement longue de 44 jours en raison d'un programme d'activités chargé. Malgré tout, la tranche a été couplée 4,8 jours avant la date prévue ;
- l'unité N° 2 a vécu une visite partielle de 79 jours avec un programme de travaux particulièrement chargé et un certain nombre d'aléas techniques.

Blandine LEFEBVRE

Au regard du temps restant, je vous propose que nous nous limitions à une question par association.

Alain CORREA

Les bilans environnementaux de Paluel et de Penly présentent des différences importantes au niveau des prélèvements : 2 400 m^3 pour Paluel et 700 m^3 pour Penly.

Quant aux rejets dans l'environnement, ils s'établissent à 275 MBq pour le site de Paluel et à 2 050 MBq pour Penly.

Comment expliquez-vous ces différences ?

Brice FARINEAU

Les rejets varient en fonction de l'activité du site et des arrêts de tranche. Les programmes d'exportation de Paluel et de Penly ayant été différents, la consommation d'eau et les rejets ne peuvent être proportionnels au nombre de tranches.

Alain ROUZIES

Il aurait été préférable que nous disposions de ces informations au préalable pour que nous puissions préparer nos questions.

Jany LONCHAY

Pouvons-nous considérer que les kilowattheures produits sont des kilowattheures consommés ?

Laurent LACROIX

Oui, puisque le programme de production nous est communiqué par le national. A tout moment la production doit équilibrer la consommation puisque nous ne sommes pas capables de stocker l'électricité. Certains week-ends nous faisons par exemple baisser la puissance de certains réacteurs.

Frédéric WEISZ

Il aurait été souhaitable que nous disposions d'une fiche technique reprenant l'ensemble des caractéristiques des réacteurs implantés sur chaque site. De même, je suis étonné que nous ne disposions d'aucune information sur les déchets solides radioactifs.

Laurent LACROIX

Vous disposez de cette information dans le bilan annuel de la loi TSN qui vous est communiqué chaque mois de juin. En outre, ces informations sont publiques et accessibles sur le site internet.

Je prends toutefois note de votre remarque.

Gilles LE FOLL, Représentant du syndicat CGT, Union Départementale de la Seine-Maritime

Je tiens à vous faire remarquer que plus nous serons transparents, moins nous serons attaqués.

Blandine LEFEBVRE

Merci Messieurs les directeurs pour vos réponses.

VII. Dernier bilan du taux de retrait des comprimés d'iode

Laurent MABIRE, Chef du Bureau planification et gestion de crise

Pour rappel, la campagne de distribution des comprimés d'iode est nationale. Elle a débuté en décembre 2015 par des réunions d'information. En février 2016, les riverains des périmètres des CNPE de Paluel et de Penly ont reçu leurs bons de retrait. La campagne a ensuite été relayée par des rappels téléphoniques permettant d'améliorer le taux de retrait des riverains. Puis, depuis février 2017, les comprimés d'iode n'ayant pas été retirés sont directement envoyés aux riverains.

Au niveau national, le taux de retrait des particuliers s'établit à 51 % tandis que le taux des ERP atteint 36 % et que celui des établissements scolaires s'élève à 85 %.

Sur le périmètre actuel de la centrale de Paluel regroupant 31 communes et près de 19 000 habitants, le taux de retrait des particuliers atteint 53,7 %, celui des ERP à 44 % et celui des établissements scolaires à 100 %.

Sur le périmètre actuel de la centrale de Penly regroupant 12 communes et 19 000 habitants, le taux de retrait des particuliers s'élève à 45,9 % tandis que celui des ERP atteint 27,6 % et que 100 % des établissements scolaires ont retiré les comprimés d'iode.

Le taux de retrait effectif des ERP n'est pas satisfaisant. Une relance sera effectuée auprès des maires pour que ces établissements retirent leurs comprimés.

Alain ROUZIES

Je ne suis pas surpris que les ERP retirent peu leurs pastilles d'iode. Près d'une entreprise sur deux n'est pas au courant du dispositif.

Pourriez-vous nous fournir une estimation du coût de l'envoi aux riverains des courriers, des rappels téléphoniques et des envois de comprimés d'iode ?

Laurent MABIRE

Je n'ai aucun élément de réponse à vous apporter sur le coût. Vous pourrez peut-être trouver des informations sur ce sujet sur le site distribution-iode.com Il est à noter que la campagne de distribution est réalisée sous l'égide du Ministère de l'Intérieur, de l'ASN et d'EDF.

Jean-Luc FOSSARD

Qui a rédigé le courrier envoyé aux riverains et est-il disponible sur ce site internet ?

Par ailleurs, avez-vous des précisions sur le taux de retrait des établissements sanitaires et médico-sociaux ?

Laurent MABIRE

S'agissant de la rédaction du courrier, elle est établie par un comité de pilotage formé de représentants des trois entités en charge de la campagne de distribution. Le courrier est en outre disponible sur le site internet cité précédemment.

Quant aux établissements sanitaires et médico-sociaux, ils entrent dans la catégorie des ERP.

Jean-Luc FOSSARD

A mon sens, la CLIN aurait dû être consultée lors de la rédaction de ce courrier.

Laurent MABIRE

La campagne de distribution est nationale.

Alain CORREA

Avez-vous envisagé des mesures coercitives pour obliger les riverains à retirer leurs comprimés d'iode ?

Laurent MABIRE

L'objectif de 100 % de retrait doit en effet être atteint. Cependant, aucune mesure coercitive ne sera nécessaire puisque nous envoyons directement les comprimés aux riverains.

Blandine LEFEBVRE

Les conséquences de l'extension du périmètre à 20 km posent question. En effet, il intégrera la ville de Dieppe, des établissements hospitaliers, etc.

Françoise KOBYLARZ-LE BERRE

Selon vous, pour quelles raisons les riverains ne retirent-ils pas leurs pastilles d'iode ?

Blandine LEFEBVRE

La question ne se pose plus puisqu'ils les recevront. C'est une attitude typiquement française.

Françoise KOBYLARZ-LE BERRE

Je ne suis pas d'accord avec vous sur ce point. Pendant 40 ans, l'État a affirmé que le nucléaire était sûr.

Blandine LEFEBVRE

Nous n'allons pas engager ce débat.

Je suis ravie des échanges que nous avons eu aujourd'hui. Le dernier point qui était inscrit à l'ordre du jour n'appelle pas de propos puisque l'arrêté n'est toujours pas paru. Nous reviendrons vers vous ultérieurement pour aborder le sujet.

VIII. Actualisation de la doctrine relative aux Plans Particuliers d'Intervention (PPI)

Pour rappel, comme évoqué lors de la présentation du programme prévisionnel, la CLIN souhaite être associée à l'ensemble des travaux préparatoires relatifs à la mise à jour des PPI de Paluel et Penly.

Blandine LEFEBVRE

Je me félicite des échanges de cette matinée et vous remercie pour votre participation.

La séance est levée.